PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L**'An Deux Mille Vingt Quatre le six février à vingt heures**, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 30 janvier 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH, PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, BLIN, FELGERES,
MM. MEZURE, HUA, AOUN, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SUCHET donne pouvoir à M AUGIER
Mme LE GRAND donne pouvoir à M SAZDOVITCH
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT,
Mme PIRES, HUSSON, BUCHON-SCHULTZ,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Monsieur WATTELLE indique que le procès-verbal a donné lieu à quelques petites modifications qui ont été intégrées et propose donc de le voter.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 Décembre 2024.

Monsieur WATTELLE indique qu'avant de parler des décisions et des délibérations il va faire une déclaration, en lien avec la décision 2024-70 du 16 décembre 2024, qui aura également une conséquence sur le rapport d'orientations budgétaires qui va être présenté ce soir. Cette déclaration porte sur le centre de loisirs Monet.

Monsieur WATTELLE déclare : « Comme vous le savez, puisque nous en avons parlé à de nombreuses reprises dans les différentes instances municipales, la construction d'un nouveau centre de loisirs à Bougival dans le quartier Monet est un projet structurant, pensé et élaboré en concertation avec les utilisateurs, les riverains, les enseignants et les parents d'élèves. C'est un beau projet, réaliste, nécessaire qui, dans la mesure du possible, a pris en compte toutes les suggestions des personnes associées à ce projet.

Il a été présenté et validé à l'unanimité en commission urbanisme, son permis de construire a été déposé le 5 août 2024 et délivré le 30 octobre 2024 sans qu'aucun recours n'ait été formulé. Ce large consensus confirme, non seulement sa pertinence, mais aussi l'adhésion des habitants à l'initiative qui conjugue exigences énergétiques et écologiques, tout en offrant une réelle valeur ajoutée dans le quartier. Tout équipement public dans un quartier est évidemment source de revenus supplémentaires parce que cela valorise les maisons, les appartements, etc. Le centre de loisirs Monet ne se limite pas à améliorer le service public, il contribue également à renforcer l'activité de notre territoire dans ce secteur.

Soucieux d'obtenir, avant de débuter les travaux, ce qui est quand même normal, un financement solide et pérenne, nous avons déposé en décembre dernier une demande de contrat régional, à hauteur de 800 000 € pour la construction de ce centre, de 235 250 € au titre du bonus écologique afférent à la qualité environnementale du bâtiment que nous souhaitons construire, et de 200 000 € pour la renaturation de la cour de l'école Monet.

Vous l'avez compris, au nom de tous les parents dont les enfants n'ont pas de place au centre de loisirs actuel devenu trop petit, nous tenons à réaliser ce projet le plus rapidement possible. Mais nous devons aussi composer avec un contexte budgétaire incertain. Je pense que ceux qui ont assisté à la commission finances ont compris que l'environnement était plutôt incertain en ce moment. D'ailleurs, il ne suffit pas d'assister à la commission finances pour le comprendre, nous voyons aussi ce qu'il se passe au niveau de l'État. La pression financière exercée par l'État sur toutes les collectivités, et notamment la situation du département des Yvelines — je ne veux pas dire en quasi faillite mais dans une situation extrêmement grave — limite nos capacités de financement d'un tel équipement.

Dans ce contexte, il nous incombe d'agir en responsabilité afin de garantir notre capacité d'investissement sur les trois prochaines années ; je pense que tout le monde le comprendra.

Par ailleurs, les tendances démographiques récentes confirment la baisse brutale de la natalité perceptible chez nous à travers la baisse des inscriptions à l'école et en crèche pour la rentrée 2025. C'est un phénomène nouveau qui est problématique dans son ensemble bien sûr, pas uniquement à Bougival.

Ce constat nous permet d'envisager sereinement une réduction de la taille du projet ayant fait l'objet du dépôt du permis de construire, tout en diminuant significativement, voire en supprimant la liste d'attente actuelle. De plus, si cela s'avérait nécessaire dans quelques années, des adaptations légères des lieux pourront permettre d'accroître encore les capacités du nouveau centre.

Au vu de tous ces éléments, nous avons pris la décision d'ajuster les dimensions de cette opération, tout en maintenant son ambition environnementale ainsi que son exigence de confort pour les enfants et les enseignants. Dans un souci de transparence et de dialogue, j'ai d'ores et déjà informés Madame Mauger directrice de l'école, ainsi que l'association des parents d'élèves, de notre intention de les rencontrer prochainement afin d'échanger sur le projet et sur la nouvelle direction que nous souhaitons définir ensemble. Une réunion sera également organisée avec les riverains pour leur présenter les ajustements envisagés et s'assurer que la démarche reste pleinement en adéquation avec les attentes de l'ensemble des parties prenantes.

Sachez-le, Bougival demeure une des rares communes des Yvelines à mener à bien des projets d'infrastructures ambitieux. Dans le contexte actuel, très peu de communes continuent d'investir, nous le faisons parce que nous y croyons et parce que nous avons besoin de cet équipement. En dépit d'un contexte économique et financier incertain et déprimé, bien évidemment, peu de communes aujourd'hui ont la capacité d'investir. Cela témoigne de la rigueur de notre gestion financière et de notre engagement à offrir aux habitants des équipements publics adaptés à leurs besoins. Face à la pression des familles, pour lesquelles un accueil périscolaire pour leurs enfants est une nécessité absolue, nous avons enfin l'occasion de leur proposer une solution satisfaisante, à nous de la mener à bien.

C'est pourquoi la décision 2024.70 du 16 décembre 2024 fera l'objet d'une modification afin de réajuster la demande de contrat régional au nouveau projet. Je précise également que cette évolution est pleinement intégrée au rapport d'orientations budgétaires qui sera présenté ce soir. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur VINCENT remercie pour la déclaration et demande si Monsieur Wattelle a une idée de la date de la réunion évoquée avec Madame Mauger et l'association des parents d'élèves ?

Monsieur WATTELLE répond que cela sera fait très rapidement mais que pour l'instant nous ne sommes pas encore fixés.

II. DECISIONS DU MAIRE :

D2024-70 DEMANDE DE CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA COMMUNE DE BOUGIVAL

Considérant la possibilité pour la commune de Bougival de conclure un contrat d'aménagement régional afin d'obtenir des financements pour ses projets de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement Monet et de renaturation de la Cour d'Ecole Monet
Considérant le caractère exemplaire du projet de Centre de Loisirs Monet lui permettant de prétendre au bonus écologique au titre du Contrat d'aménagement régional

Considérant que cette aide d'un montant maximum de 1 235 250 € H.T, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :
1) Construction de l'ALSH Monet pour un montant de 2 822 858€ € HT.
2) Construction de l'ALSH Monet Bonus Environnemental pour un montant de 470 500€ HT
3) Renaturation de la Cour d'école Monet pour un montant d'opération de 550 000 € HT.
Le montant total de ces opérations s'élève à 3 843 858 € H.T.

DECIDE

- **D'APPROUVER** le programme des opérations présentées ci-dessus et pour les montants indiqués dans l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations tel qu'annexé à la présente délibération
- **DE SOLLICITER** auprès de Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 235 250 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

- **DE S'ENGAGER**
 - sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
 - sur le plan de financement annexé ;
 - sur une participation minimale du maître d'ouvrage public pour chaque opération selon les dispositions légales en vigueur ;
 - sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;
 - sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la commission permanente du conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la commission permanente du conseil régional ;
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
 - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente du conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;
 - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
 - à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

D2024-71 SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°2021-01 « TRAVAUX DE RESTAURATION POUR LA TRANSFORMATION DE LA MAISON DE BERTHE MORISOT EN UN EQUIPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » (LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURS BOIS ET ALUMINIUM)

Le projet d'avenant n°1 a pour objet d'intégrer les moins-values correspondant à la suppression de prestations visées dans l'ordre de service n°7

DECIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°1 au marché n°2021-01 «**LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURS BOIS ET ALUMINIUM**» avec la société LORILLARD, ayant pour objet

d'intégrer les moins-values correspondant à des suppressions de prestations pour un montant global et forfaitaire détaillé ci-dessous :

	Objet	Justifications techniques	HT	TTC
DEVIS n°12 2024 001	Dépose des menuiseries et porte vitrée 2 vantaux retirés du programme	Changement programme	- 5 853 €	-6 174.92 €

- **DE PRECISER** que le nouveau montant du marché s'élève à 90 435,54 € HT soit une **diminution de – 6.08 % par rapport au montant initial du marché.**

D2025-01 SIGNATURE DU MARCHE N°2024-17 « ENTRETIEN, REPARATION COURANTE ET REHABILITATION DU PATRIMOINE DE LA VILLE » LOTS 1 A 12

Considérant que pour réaliser les différents travaux dans les bâtiments communaux, la commune a besoin de recourir à des entreprises spécialisées dans les différents corps de métiers concernés.

Considérant que la consultation pour un accord cadre à bons de commande intitulée « entretien, réparation courante et réhabilitation du patrimoine de la ville »(12 lots) a été publié sur le profil acheteur de la commune.

Considérant que 56 offres tous lots confondus ont été remises avant la date limite de remise des offres.

Vu l'analyse des offres et le rapport d'analyses des offres déterminant les offres économiquement les plus avantageuses remises pour chaque lot :

DECIDE

- **D'ATTIBUER ET DE SIGNER** le marché n°2024-17 avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprise retenue	Montant minimum par période de reconduction	Montant maximum par période de reconduction
Lot n°1 - Maçonnerie, démolition, carrelage	SRG	0 €HT	150 000 €HT
Lot n°2 - Faux-plafonds, cloisons, doublage intérieur	BERIN PLAFOND	0 €HT	70 000 €HT
Lot n°3 - Menuiseries intérieures, menuiseries extérieures bois, fermeture bois, bardage bois	SRG MENUISERIE	0 €HT	100 000 €HT
Lot n°4 - Peinture, revêtements muraux et revêtements de sols souples	LAMOS	0 €HT	150 000 €HT
Lot n°5 - Menuiseries extérieures et fermeture PVC,	ALPHAMETAL	0 €HT	150 000 €HT

aluminium et acier			
Lot n°6 - Stores, occultations et protections solaires	SEAS	0 €HT	80 000 €HT
Lot n°7 - Serrurerie, métallerie, portes de garage et sectionnelles, bardage métallique (hors zinc)	ALPHAMETAL	0 €HT	60 000 €HT
Lot n°8 - Charpente, couverture, zinguerie, bardage hors bois et métal	MCFE	0 €HT	150 000 €HT
Lot n°9 - Etanchéité	COBAT	0 €HT	100 000 €HT
Lot n°10 - Clôtures, portails, automatismes	VULCAIN	0 €HT	100 000 €HT
Lot n°11 - Electricité	PLANET ENERGY CONCEPT	0 €HT	150 000 €HT
Lot n°12 - Vitrerie	RENOUX BOURCIER	0 €HT	50 000 €HT

- **DE PRECISER** que le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 16 février 2025 et qu'il pourra être reconduit tacitement pour une période d'un an, trois (3) fois au maximum.

D2025-02 SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE N°2022-13 « TRAVAUX DE RESTAURATION POUR LA TRANSFORMATION DE LA MAISON DE BERTHE MORISOT EN UN EQUIPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » (LOT N°2 : Démolition, gros œuvre, VRD, ravalement)

Considérant que des **prestations ne sont plus nécessaires à la suite de la modification du programme ;**

DECIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°2 au marché n°2022-13 « LOT N°2 : Démolition, gros œuvre, VRD, ravalement » avec la société La Chapelle, ayant pour objet d'intégrer des travaux en **moins-values pour un montant global et forfaitaire de 15 329,32 € HT soit 18 395,18 € TTC** et détaillé ci-dessous :

	Objet	Justifications techniques	HT	TTC
DEVIS 2025.20.	□ Poste de relevage EP □ Réhausse sur mur voisin	Changement de programme	15 329,32€	18 395,18€

- **DE PRECISER** que le nouveau montant du marché s'élève à 1 144 682,48€ HT soit une augmentation de 16,32 % par rapport au montant initial du marché.

D2025-03 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE PREPARATION AU MARIAGE CIVIL ENTRE LA VILLE DE BOUGIVAL (YVELINES)/ LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES / L'ASSOCIATION CAP MARIAGE 78

Considérant que la ville de Bougival est convaincue de la signification du mariage civil et de la nécessité de la valoriser

Considérant que la commune de Bougival souhaite proposer à titre gracieux aux couples désirant se marier des réunions de préparation au mariage civil

DECIDE

- **DE SIGNER** la convention susmentionnée avec l'association CAP MARIAGE 78.

- **DE FIXER** le montant **de la redevance à 200 € TTC par réunion.**

- **DE PRECISER** que la convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification aux parties, son renouvellement sera envisagé après l'évaluation du partenariat, et sera matérialisé par la signature d'une nouvelle convention.

D2025-04 ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE N°2025-04 «ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PORTES MANUELLES ET AUTOMATIQUES»

Considérant que le contrat n°2023-12 pour l'entretien et la maintenance des portes manuelles et automatiques signé avec la société FERMATIC n'est pas renouvelé

Vu le projet de contrat établi avec la société 5M services

DECIDE

- **D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché n°2025-01 « ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PORTES MANUELLES ET AUTOMATIQUES » avec **la société 5M SERVICES**, Les Algorithmes-Bâtiment Aristote, 9 avenue du Marais 95100 Argenteuil, d'une durée d'un an, et renouvelable trois fois, pour **un montant global et forfaitaire annuel de 2 544 € HT soit 3 052.80 € TTC.**

D2025-05 SIGNATURE DU MARCHE N°2025-02 « CONTRAT DE PRESTATIONS SUR COMPTE »

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un **contrat d'assistance technique et de maintenance des équipements matériels et du système informatique de la ville de Bougival pour l'année 2025 ;**

DECIDE

- **DE SIGNER** le marché n°2025-02 « Contrat de prestation sur compte » avec la société ZEBRA DIFFUSIONS, sise 71, rue Henri Bretonnet – 78970 MEZIERES-SUR-SEINE, pour un montant global de 4 000 € HT réparti en (4) quatre factures de 1 000 € HT émises selon les dates suivantes : 15 février 2025, 15 avril 2025,15 juillet 2025, 15 octobre 2025.
- **DE PRECISER** que le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2025 et reste en vigueur tant qu'il existe des heures à débiter sur le compte de la ville.

D2025-06 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

Considérant la volonté de la commune d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Ile de-France, afin d'optimiser ses dépenses, de sécurisation juridique et de simplification de l'acte d'achat,

DECIDE

- **DE SIGNER** la convention susmentionnée avec la Région Ile De France.
- **DE PRECISER** que cette adhésion est gratuite, conformément à l'article V de la convention.
- **DE PRECISER** que la convention est conclue pour une durée indéterminée et qu'elle entre en vigueur à compter de la date de notification aux parties, chacune des deux parties pouvant y mettre fin dans les conditions définies à l'article VIII de ce même document.

I. DELIBERATIONS :

2025-01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conformément aux dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai maximum de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif pour les collectivités appliquant le référentiel M57. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Son organisation constitue une formalité substantielle.
Une **présentation du rapport d'orientation budgétaire a été faite lors de la Commission Finances-Travaux réunie le 28 janvier 2025.**

Monsieur AUGIER remercie Monsieur le maire pour ces précisions liminaires qui ont en effet un impact sur les chiffres de l'orientation budgétaire de la commune.

Il procède à la présentation suivante : « Le premier slide rappelle les obligations légales mais qui, au-delà des obligations, font partie de ce que l'on considère à Bougival comme le cœur de la vie démocratique : la transparence sur les chiffres. Parce que les chiffres traduisent des actions et les actions se traduisent en chiffres, il est donc normal d'avoir la plus grande transparence par rapport à ces sujets. Ce que je vais vous présenter est la suite de ce dont nous avons discuté lors de la réunion du 28 janvier. Nous allons parler des évolutions budgétaires dans le cadre du contexte que nous connaissons et qui est le nôtre, sachant qu'il manque encore quelques éléments, vous le savez. La loi de finances est toute fraîche, elle a été non censurée, pour appeler les choses par leur nom, le 5 février, nous sommes le 6, et ceci s'est fait dans la souplesse pour pouvoir travailler sereinement sur les propres orientations chiffrées des collectivités locales.

Nous sommes dans un environnement économique que vous connaissez, le gouvernement annonce une volonté de diminuer le déficit public de 6 % à 5,4 %, chiffre un peu fou, comme si 6 % c'était normal alors qu'au mois de juin de l'année dernière personne n'avait ce chiffre en tête. Je vous rappelle que nous allions tout droit vers un déficit de 4 %, nous sommes passés à 6 % et maintenant nous sommes à 5,4 %.

L'État souhaite qu'il y ait une répartition de l'effort de la baisse du déficit. Nous pouvons avoir différents types de jugement de valeur sur cet effort, mais dans un contexte où l'État annonce une croissance de 1,2 % pour 2025, les économistes des grandes banques centrales sont plutôt à 0,8 % ou 0,9 % et BNP Paribas est plutôt à 0,7 %. Je ne sais donc pas comment faire 5,4 % avec 0,5 % d'écart sur le taux de croissance. Mais c'est l'environnement dans lequel nous sommes et nous devons naviguer avec les chiffres qui nous sont donnés par les plus hautes autorités de l'État, qui ne sont visiblement pas les plus sachantes.

Nous avons un peu d'inflation, il est vrai qu'elle reflue, nous le voyons notamment sur le coût de l'énergie. Mais l'inflation embarquée, notamment par les hausses salariales régulières des dernières années, a un impact non négligeable sur les prix des biens et des services que nous allons retrouver dans la consommation des ménages. Il y a donc tout de même une inertie forte liée aux augmentations de salaires. La bonne nouvelle c'est qu'il y a quand même un taux d'emploi assez fort, nous n'avons jamais eu plus de gens qui travaillent dans notre pays que maintenant. Cela signifie qu'ils cotisent, ce qui n'est pas inintéressant. Parce que c'est bien d'asséner de mauvaises nouvelles, je sais le faire, mais il y a aussi de bonnes nouvelles : le niveau d'emploi, également dans le secteur privé, est important. »

Monsieur VINCENT souhaite savoir si quand M AUGIER dit qu'il n'y a jamais eu un tel taux d'emploi, il parle en nombre absolu ou en pourcentage ?

Monsieur AUGIER : répond que c'est en nombre absolu, le nombre de gens qui travaillent dans notre pays et qui cotisent donc à l'ensemble des régimes de retraite, de répartition, de sécurité sociale et qui contribuent à l'impôt. C'est juste l'État qui dépense trop par rapport à ses ressources.

Monsieur AUGIER ajoute : « le taux de chômage pourrait remonter un peu, quelques secteurs redémarrent mal, nous en parlerons car c'est un point important de notre budget. Je pense notamment à la construction, le marché de l'immobilier est sur deux volets : les transactions de l'ancien et la construction, sur laquelle nous sommes tous très impactés. Nous avons très

clairement un problème de logement, avec une pénurie. Nous sommes donc dans une sorte de paradoxe à plusieurs dimensions : à la fois une pénurie de logements, que l'on peut attribuer à la construction, et nous avons un secteur de la promotion immobilière complètement à l'arrêt. Avec des réserves foncières hors de prix pour lesquelles ils ne peuvent pas lancer de programmes à des prix de revient qui leur permettent de gagner de l'argent ; ils ne les lancent donc pas. Cela est dans la meilleure des situations parce que les promoteurs, pour certains d'entre eux, ont déposé le bilan.

Dans ce contexte, l'État a généreusement demandé à baisser l'effort demandé aux collectivités locales, en passant d'une demande initiale de 5 milliards d'euros à 2,2 milliards. La façon dont on demande de faire des économies est intéressante car, en fait, on nous prélève. C'est une façon de voir les choses, il pourrait nous être demandé de faire des économies en dépensant moins, mais on part du principe que l'on nous prend de l'argent et que c'est une façon pour nous de faire des économies. J'avoue que je ne comprends pas le raisonnement.

Pour l'exercice 2025, cela va nous coûter 144 000 € environ, c'est un calcul qui a été fait par les services, je vous rappelle que c'est 10 % de notre trésorerie, de notre capacité d'autofinancement. Celle-ci sert notamment aux investissements dont parlait le maire tout à l'heure qui sont pris comme cela au motif de diminuer le déficit de l'État. Ce n'est pas comme cela que l'on diminue un déficit, c'est en baissant ses dépenses et non pas en allant taper dans les caisses des uns et des autres. »

Monsieur VINCENT demande si cela signifie bien que l'État prélève les collectivités ?

Monsieur AUGIER répond « Oui, nous allons nous faire prélever, c'est un mécanisme de lissage conjoncturel. Appelez cela comme vous voulez, personnellement j'appelle cela une taxe, les communes vont donc payer. Cet argent sera en moins du déficit de l'État puisque ce sera une recette pour lui, mais c'est de l'argent qui part d'une structure publique pour aller vers une autre, je n'appelle pas cela une économie. Une économie, c'est dépenser moins, on fournit des efforts sur les achats, on a une politique RH qui intègre notamment les gains de productivité liés à l'IT, des choses que beaucoup de secteurs ont pu faire. Je ne sais pas si cela vous inquiète mais je vous rassure, Elon Musk n'est pas mon modèle, le système Doge me fait plus peur qu'autre chose. Mais entre deux extrêmes, il y a peut-être des choses à faire.

Et il y a les Fonds verts, parce que la transition écologique a du bon jusqu'au moment où l'on n'a plus d'argent, et cela permet de hiérarchiser les priorités. D'habitude, c'est la communication qui trinque en premier, je suppose qu'elle a déjà trinqué, et la transition écologique trinque en deuxième, ce qui n'est pas forcément ce que nous aurions choisi. L'enveloppe de 1 milliard est donc rabotée. Le déficit et la consommation des enveloppes, c'est donc toujours compliqué, dans la lecture du budget, lorsque l'on coupe une enveloppe qui n'est pas consommée, de voir si l'on fait vraiment une économie. Mais on ne fait pas une économie en coupant une enveloppe qui n'est pas consommée.

*C'*est violent et il y a donc des projets qui ne vont pas se faire. Cela signifie que des investissements publics orientés, fléchés vers la transition énergétique ne se feront pas. Ce qui me pose un problème un peu métaphysique parce que ces fonds ne servent pas à verser des subventions mais à passer de la commande publique. Je ne suis pas un keynésien fou furieux, je n'aime pas beaucoup les subventions, mais j'adore la commande parce que c'est du chiffre d'affaires pour les entreprises, cela favorise l'innovation, cela crée de l'emploi dans le secteur privé. Cela crée donc de l'impôt et des cotisations qui vont, in fine, irriguer l'ensemble du pays. Le Fonds vert, c'était de la commande. Je trouve donc que l'on marche un peu sur la tête, c'est-à-dire que l'on va continuer à verser des subventions qui ne servent à rien, et arrêter

de la commande publique qui sert à quelque chose. Mais je suis juste un élu local, je ne me fâche pas, je constate. Je me fâche un peu quand même.

Monsieur Augier ajoute : « Pour ce qui est des mesures, il en est une qui nous est épargnée : il était prévu de baisser le taux de récupération de la TVA sur nos investissements à 14,8 %. Vous savez que lors de l'année N +1, nous récupérons sur les investissements de l'année N, l'année précédente, à un taux. Celui-ci devait baisser, ce ne sera pas le cas, ce 1,6 % n'est donc pas neutre, ce sera donc 10 % de FCTVA en plus si je fais le ratio de 16,4 % à 14,8 %. Ce seront donc 10 % qu'on ne nous enlèvera pas, on va maintenant se réjouir qu'on ne nous enlève pas certaines choses, c'est donc plutôt une non mauvaise nouvelle.

Les difficultés financières du Département des Yvelines et de l'ensemble des Départements qui souffrent des mêmes phénomènes que nous : augmentation des coûts de la masse salariale, etc., qui souffrent extrêmement fortement de la baisse des transactions immobilières, une partie très significative de leurs recettes vient donc des taxes sur les transactions immobilières. À côté de cela, le coût du social a continué à s'accroître et ils ont eu un effet de ciseau négatif. L'État a considéré que la part départementale pour les droits de mutation pouvait passer de 4,5 % à 5 %. À la question : « On a moins d'argent », la réponse est : « On taxe plus », peut-être que la réponse fait en sorte qu'il y ait plus de transactions, de constructions. Mais nous sommes dans une situation que les anglo-saxons appellent « *Top down* », cela vient du haut. Cela part d'une bonne intention, il s'agit de répondre aux cris financiers des départements, l'économie prendra le relais, ce sont rarement les impôts qui font l'économie, c'est plutôt dans l'autre sens, c'est l'économie qui fait les impôts. Là, nous sommes dans quelque chose de très français. Nous ne pouvons souhaiter qu'une chose, c'est que les recettes du Département s'accroissent par la base des transactions et un peu par le taux. Ce sera très utile pour les subventions nécessaires pour nos programmes d'investissement. Mais nous ne pouvons surtout que souhaiter le redémarrage du marché immobilier, plutôt qu'une augmentation des taxes.

A cela s'ajoute les hausses de cotisations patronales parce qu'il faut combler des déficits sociaux. L'État va baisser ses participations dans des dispositifs d'accès à l'emploi, notamment sur les apprentis, une fois de plus. Je suis dans un groupe qui privilégie l'apprentissage de manière extrêmement significative, nous avons même une école d'apprentis pour les conseillers en agence, par exemple, avec 200 élèves par an. Nous avons la chance d'être un groupe qui a des revenus récurrents significatifs, nous continuerons à faire ce qui ne sera pas payé par l'État. Mais dans beaucoup de métiers, l'apprentissage est le meilleur accès des jeunes à l'emploi. Pour le coup, c'est un investissement qui amène ensuite à des gens employables, donc employés, qui vont donc cotiser.

Et comme les trains régionaux doivent arriver à l'heure de temps en temps, on augmente une taxe sur les cotisations qui va, bien sûr, aller sur les entreprises de plus de 11 salariés, on réduit le déficit par des taxes. Mais je comprends, le coût des transports augmente et il faut améliorer la fluidité des transports pour que les gens prennent moins leur voiture. Ceci est positif, mais peut peut-être se financer différemment.

Nous avons donc un contexte peu glorieux, néanmoins nous sommes tout de même dans un beau pays, nous sommes la septième puissance économique, nous avons des créations d'emplois, je le disais, de belles transformations, des entreprises absolument remarquables, que ce soient des PME, des TPE, de grands groupes. C'est la conjoncture qui est très compliquée, le choc énergétique qui a suivi le Covid, il faut pouvoir l'absorber, cela ne se fait pas en deux coups de cuillère à pot. Le taux de faillite des entreprises, dont on peut observer qu'il augmentait significativement, n'atteint pas les niveaux records que nous avons connus

avant les crises, ça va donc quand même. Nous sommes tout de même dans un beau pays qui a des ressources intellectuelles, financières. Je ne veux pas dresser un tableau trop noir, mais nous sommes dans un creux de vague économique évident, qui pèse sur l'ensemble du pays, des acteurs, y compris, vous allez le voir, sur les collectivités.

Nous en parlerons une dernière fois lorsque nous évoquerons le Compte administratif dans quelques semaines : 2024, nous le savions, allait être une bonne année financière. Vous le voyez sur le tableau qui est derrière moi, les chiffres sont à stabiliser mais les écarts sont infimes, nous y voyons extrêmement clair Au niveau du fonctionnement de la ville, nous avons connu 11 400 000 € de recettes réelles. En dépenses réelles, nous avons dépensé 8 913 000 €. Ce qui fait un solde, résultat, positif de la ville, les recettes moins les dépenses, de 2 191 000 €.

Pour ce qui est des investissements, nous le savions, dans notre cycle d'investissements, 2024 était une année de forts investissements dans le cadre du programme défini. Nous avons près de 7 millions de dépenses d'investissement, un peu plus de 3,6 millions de recettes, soit un résultat d'investissement net négatif de 3,3 millions. Pour couvrir ce résultat négatif, qui était totalement prévu, nous avons, comme je viens de vous l'indiquer, le résultat de l'année 2024 : 2 191 000 €. Nous avons nos fonds propres, nos réserves, notre stock qui est ce que l'on appelle « le résultat reporté », les réserves que nous avions accumulées justement en prévision de ce financement de 3 031 000 €. Cela fait donc 5 222 000 € de réserves plus le résultat, qui vont permettre de financer ce déficit investissement, un peu plus de 3 millions d'euros. Le solde négatif de l'année dernière, 266 000 €, que nous devons tout de même ajuster.

Les restes à réaliser sont les opérations qui ont été démarrées sur une année et qui ne sont pas terminées. Nous regardons ce qui correspond à la fin de ces opérations et nous le rattachons à l'année précédente. Nous avons là plus de restes à réaliser en recettes, typiquement les subventions que nous attendons sur des dépenses de 2024 pour 1,6 millions, des dépenses de 500 000 €, le reste à réaliser a donc un solde positif de 1 171 000 €. Ce qui fait que le montant à couvrir, déficit investissement, report négatif d'investissement, moins ce côté positif des reports à nouveau, est de 2 463 000 €. Et nous le savions, pour financer cette somme, nous avons 5 222 000 €.

Ce qui fait au total, sur l'exercice de la ville, tout compris, fonctionnement, investissement, un résultat positif de 2 769 000 €. Nous avons donc tous financé : les investissements à hauteur de 7 millions d'euros, à la fois grâce au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux réserves que nous avions ainsi que nous l'avions prévu dans le cadre du plan pluriannuel.

Évidemment, tout ceci se fait avec le travail des équipes, la qualité du suivi des investissements et le travail au quotidien, pour faire en sorte que les dépenses de fonctionnement soient contenues dans un environnement que l'on sait plutôt inflationniste et difficile. C'est donc un résultat prévisionnel dont je me satisfais, pas à titre personnel mais pour la ville et les agents qui ont tous contribués. Et pour la précision des chiffres, merci à la nouvelle équipe finances qui est arrivé en cours d'année, qui a repris le travail de manière remarquable. Merci beaucoup, ce n'est pas facile d'arriver en cours de route, avec un logiciel nouveau que l'on ne connaît pas, etc. C'est un petit clin d'œil mais mérité.

En termes de chronique et de séquences, dans les résultats que l'on appelle l'autofinancement : 2 172 000 € pour 2024, en rouge parce que le prévisionnel est peut-être à quelques milliers d'euros près. Nous restons dans une séquence particulièrement élevée, dont nous savions que nous étions conjoncturellement dans une fin de cycle. Et nous allons en parler par rapport

à 2025, le vrai coût de l'inflation, la panne de l'immobilier, ce sera plutôt en 2025 que nous les paierons. Ce sont les deux choses qui arrivent en même temps, avec les tensions sur le marché de l'emploi que je traduis d'ailleurs par une forme d'inflation sur le coût de l'emploi et la sélectivité en matière de profils. Mais 2024 est plutôt une bonne année dans un contexte qui n'était pas évident non plus. »

Monsieur Augier enchaîne avec 2025 : « nous avons quelques hypothèses qui commencent à être de plus en plus fortes en termes d'évolution de nos recettes. Je le dis, nous ne prévoyons pas de hausse d'impôts en 2025, cela va sans dire mais cela va mieux en le disant, en l'écrivant puisque ce sera dans le PV. Il y a un effet de bases fiscales de 1,7 %, c'est donc un montant bien moindre que les années précédentes, mais après il y a l'inflation, c'est le Parlement qui le décide. Et nous allons rester très prudents sur les droits de mutation. Je parlais des transactions immobilières, qui ont constitué jusqu'à près de 1,2 million de recettes en 2022, nous sommes plutôt autour de 550 000 € en 2024, c'est-à-dire 600 000 € de recettes en moins. Ce qui touche le Département nous touche donc symétriquement, l'arrêt du marché immobilier pénalise la commune de 600 000 € par rapport aux plus belles années.

Nous parlons de 2 millions de capacité d'autofinancement, nous sommes sur ces ordres de grandeur-là. Et pour l'année prochaine, je n'ai pas de boule de cristal ou je ne veux pas regarder dans les entrailles d'un canard, mais je ne vois vraiment aucune raison conjoncturelle qui amènerait à un rebond fort des transactions immobilières en 2025. Ce serait donc irraisonnable de budgéter un niveau de recettes en hausse par rapport à 2024, nous sommes dans une logique de transaction un peu à l'arrêt. Cela frémit un peu sur l'ancien, la production de crédits reprend un peu du poil de la bête, mais les vendeurs n'ont toujours pas trouvé d'acheteurs. Ce sera ainsi tant que le marché n'aura pas repris, que les gens n'auront pas une vision assez précise du niveau de stabilisation de la baisse des taux que tout le monde attend. Parce que nous avons vu la baisse des taux de la BCE, mais ce sont des taux courts, on emprunte sur des taux longs lorsque l'on achète de l'immobilier. Ce n'est pas la BCE qui fait les taux d'emprunt de l'immobilier, ce sont les marchés obligataires internationaux. Et autant nos voisins, depuis l'été dernier, ont profité de la baisse des taux longs, autant la France a un peu subi une illisibilité politique et financière depuis le mois de juin dernier. Nous avons notamment commencé à décrocher avec l'Allemagne et nous avons un écart de taux à 10 ans important entre la France et l'Allemagne. Ce qui fait que pour les gens qui veulent acheter de l'immobilier, très concrètement, malgré le fait que les taux baissent ailleurs, ils ne baissent pas tant que cela chez nous, ce qui ne leur dégage pas de pouvoir d'achat. Normalement, au bout d'un moment, la baisse des taux courts, de l'inflation, va amener à un reflux des taux longs et va rendre du pouvoir d'achat aux emprunteurs. Mais de là à mettre cela dans le budget 2025, ce ne serait pas raisonnable, nous ne sommes pas là pour faire des paris mais pour gérer les deniers publics.

La DGF est à peu près au même niveau à 480 000 € au lieu de 488 000 €. La dotation de solidarité rurale est à 120 000 €. Sur les éventuelles hausses de recettes, nous sommes donc extrêmement prudents, nous le sommes toujours chaque année. Et sur les recettes, nous imaginons un peu le pire, ce qui fait qu'il y a toujours un écart entre ce que l'on projette et la réalité ; je n'ai pas vraiment de raison d'être optimiste. Il y a une année où l'on va se tromper, je ne sais pas laquelle, ce sera celle où cela va rebondir et où l'on aura mis les chiffres trop bas. Ce sera une très bonne nouvelle, je ne crois pas que je vous dirai cela l'année prochaine mais j'adorerais. Et nous faisons évoluer les produits des services selon le coût de la vie.

En ce qui concerne les dépenses, nous abordions le sujet il y a quelques minutes, plusieurs phénomènes se conjuguent :

- Le premier phénomène, c'est qu'à force de beaucoup de travail, nous avons recruté. Vous savez que l'année précédente nous avions toujours des postes vacants et des difficultés à recruter. Il ne faut parfois pas obtenir ce que l'on souhaite car il y a un prix. Avoir des équipes complètes provoque des coûts salariaux, mais en termes de qualité de travail, de prestation de services auprès des Bougivalais, si ces postes ont été déterminés c'est parce qu'ils avaient une utilité que l'on considérait nécessaire au bien-être de la commune. Une partie de la hausse est donc liée au fait que nous avons pris 5 % d'effectifs en plus ;
- Et deux phénomènes se cumulent :
 - Le premier est qu'il y a une vraie compétition sur le marché des collaborateurs des collectivités. Lorsqu'il y a compétition, il y a raréfaction des profils et une petite hausse des prix, une inflation induite sur la rémunération de nos agents ;
 - La deuxième est que nous avons aussi une hausse de la technicité des profils que l'on recrute, puisque les missions, notamment dans le domaine culturel, amènent à des profils plus valorisés parce qu'il y a une plus grande valeur ajoutée à leurs postes. Nous avons donc une transformation de la démographie des agents en termes de technicité, une concurrence pour recruter qui fait un peu d'inflation et là, nous avons un budget où nous sommes avec un effectif complet. Cela nous amène à 500 000 € de dépenses supplémentaires, c'est le premier budget de la ville.

En ratio, par rapport à d'autres communes, nous sommes encore extrêmement productifs, bien entendu, mais cela a un impact significatif. À la fin, c'est le principal impact que nous verrons en termes de budget dans les comptes de la ville, puisque que pour le reste des autres charges, les charges de gestion courante, nous sommes à 0,9 % et les charges à caractère général à 2 %, en ayant maintenu une enveloppe énergétique à 400 000 €, susceptible de volatilité, notamment à la baisse.

Il y a un vrai sujet du coût de l'énergie en Europe, et la déclaration de Trump qui veut ouvrir tout et creuser partout est assez terrorisante. Nous avons également un sujet avec l'Ukraine qui provoque le fait que nous avons un coût de l'énergie qui est deux fois plus fort en Europe qu'aux États-Unis, ce qui est un vrai problème de compétitivité. Nous pouvons donc espérer un reflux du prix de l'énergie dans les 12, 18 ou 24 mois qui viennent, qui sera très efficace pour l'économie et qui servira aussi aux finances locales puisque cela nous fera des économies, car nous sommes encore à un coût de l'énergie très élevé. Le coût de l'énergie va monter dans les 20 ou 30 prochaines années, mais là, nous sommes à un niveau trop élevé par rapport à la loi de l'offre de la demande, modulo l'Ukraine qui est un problème qui ne se réglera pas en 30 jours comme le disait Donald Trump.

À la fin, lorsque l'on fait la production de la différence entre les recettes et les dépenses, nous avons un niveau de dépenses de fonctionnement prévu pour 9,9 millions d'euros, 11,1 millions de recettes, soit 1,2 million de résultats. À comparer au BP de l'année dernière où nous étions à 1,7 million, soit 500 000 € d'écart dû au fait que nous sommes à effectif complet.

C'est un choix politique fort, les équipes sont au service des citoyens, il n'est donc pas question d'y toucher au motif que la conjoncture n'est pas très bonne. Nous faisons également le pari que le marché immobilier va revenir et que le fait que nous soyons aujourd'hui à un niveau extrêmement bas en termes de recettes sur les transactions est un niveau historiquement bas qui va donc remonter. Financièrement, nous pouvons supporter d'avoir les équipes compétentes et suffisantes comme nous avons décidé de les avoir.

En parallèle, vous allez voir que nous pouvons continuer à investir sans nous endetter ni recourir à une hausse d'impôts puisque c'est clairement ce que je vous ai indiqué pour cette année. C'est un mauvais moment à passer mais ce n'est que cela et nous le passons tout de même avec plus de 10 % de résultats par rapport à nos recettes : 1,2 million de résultat sur 11,1 millions de recettes, c'est très correct. Ce sont de très beaux ratios mais nous étions habitués à mieux, ce n'est pas pour autant qu'il faut avoir un virage à 180° sur notre politique, notamment notre politique sociale et de service aux citoyens. Ce sont les 130 agents qui servent les citoyens, c'est à nous de préserver cet emploi, de le rendre efficace et le plus agréable possible. Ce n'est donc pas subi, c'est un choix, c'est aussi le message que je voulais faire passer.

Derrière tout cela, nous avons tout de même une politique d'investissement pour 2025 qui continue. Bien évidemment, il y a cette baisse de capacité d'autofinancement, nous allons donc être sélectifs et attentifs sur les investissements. Nous avons le FCTVA qui est maintenu. Nous avons la baisse de la taxe d'aménagement parce que lorsque l'on part du marché immobilier, nous avons la taxe sur les transactions immobilières qui se fait sur les transactions secondaires lorsque des biens existants sont vendus. Et lorsque l'on construit, que l'on aménage du neuf, la commune perçoit la taxe d'aménagement qui sert aussi à financer nos investissements : 318 000 € en 2023, 222 000 € en 2022 et 19 000 € en 2024, c'est une source de financement en moins.

L'impact de l'arrêt du marché immobilier pour une commune comme Bougival, qui n'est pas la plus grande de France mais qui a quand même sa taille, c'est 300 000 € de taxe d'aménagement en moins et 650 000 € de taxe sur les transactions : pas loin de 1 million d'euros, ce qui n'est quand même pas neutre. Si vous multipliez cela par toutes les communes du département, ce sont des recettes en moins. La mauvaise nouvelle, je pense notamment à la construction, c'est que ce sont des emplois en moins, et des cotisations employeurs en moins parce qu'ils ne construisent pas de bâtiments. Quand le bâtiment va, tout va, quand il ne va pas, ça va moins bien. Heureusement, de tous temps nous avons été prudents sur nos dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet d'avoir un niveau de capacité d'autofinancement suffisant pour finaliser notre plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur AUGIER complète : « pour 2025, nous avons différents types d'investissements. Dans ce que l'on appelle les dépenses d'investissement, il y a des objets incontournables, notamment le remboursement du capital de la dette, nous devons donc bien l'intégrer dans nos dépenses. Et dans ces dépenses obligatoires, il y a 842 000 € liés au remboursement du capital de la dette, au fonds d'investissement du PPP dont nous avions parlé en décembre sur les sujets de récupération de TVA. Sans rien faire, nous devons déjà payer ces 842 000 €. Et derrière, nous avons priorisé des investissements pour 2025 à hauteur de 2 millions d'euros, ce qui n'est pas rien. C'est moins que les 7 millions d'euros sur les très grands projets que nous avions l'année précédente, mais nous restons une commune qui décide d'investir.

Ces 2 millions comprennent :

- Les investissements récurrents qui sont la multiplicité de tous les petits investissements, pour 300 000 €, l'enveloppe habituelle ;
- Les interventions de voirie régulières chaque année estimées à 300 000 € ;
- Les sujets d'accessibilités qui sont extrêmement importants, lorsque l'on parle du transport, il faut qu'il soit accessible au plus grand nombre : 25 000 € ;
- Le parking Vieljeux et l'assainissement du parc, respectivement pour 300 000 € et 80 000 € ;
- Quelques travaux pour 30 000 € ;

- La sécurité des bâtiments, avec un programme pluriannuel de 100 000 € pour cette année ;
- De la rénovation énergétique de nos bâtiments pour 110 000 €.

Monsieur VINCENT demande ce que signifie l'acronyme CSU ?

Monsieur AUGIER répond que c'est le Centre de supervision urbaine et complète la liste des investissements :

- Le mur de Renoir, qui est un sujet serpent de mer mais pour un vrai budget de 280 000 € ;
- La fin du programme Viardot Morisot pour 210 000 € ;
- La borne fluviale et la signalétique du parcours touristique pour 57 000 € (valorisation du patrimoine)
- Les comités de quartier : 10 000 € par comité, soit 40 000 € ;
- La réfection de l'escalier à Peintre Gérôme et un peu de rénovation énergétique pour 30 000 €.

Tout cela fait 2 millions d'euros, avec des projets un peu ciblés. Ce qu'indique ce tableau, c'est si cela passe budgétairement avec ce que nous avons en matière de ressources de fonctionnement et nos projets d'investissement.

En haut à gauche « *prévisions 2025* », vous voyez la CAF dont nous parlions : 1,2 million d'euros, nous avons le résultat 2024, les réserves dont je parlais. Nous avons eu un résultat positif qui vient se rajouter à cette capacité d'autofinancement. Nous allons récupérer de la TVA, nous allons donc avoir des recettes pour 4 680 000 €.

En parallèle, dans la colonne de droite, 2025 toujours, nous avons des dépenses. Les premières sont obligatoires, celles dont je vous parlais, 842 000 € qui se décomposent en remboursement de la dette, fonds d'investissement. Lorsque l'on déduit ces dépenses absolument obligatoires, incontournables de 842 000 € de nos recettes 2025 plus nos réserves, il nous reste 3 838 000 €, le solde que vous voyez en haut à gauche. Avec cela, on regarde si l'on peut financer nos investissements. Vous les avez en dessous, ils sont indiqués « *nets de subventions* », après perception des subventions, c'est ce qui reste à payer à la commune :

- les 2 millions que je viens de vous décrire ;
- 100 000 € d'études pour le centre de loisirs en 2025 ;
- les études de la renaturation de la cour d'école ;
- l'enfouissement des réseaux rue Brossolette et la réfection de la rue Debergue, sur lesquels nous nous étions engagés et que nous ferons en 2025 ;
- Une provision pour travaux pour Bouzemont, qui concerne la sécurité du bâtiment.

Le total est de 2,7 millions d'euros. Or, nous avions 3,8 millions, il reste donc 1 180 000 €, et puisque nous sommes dans une projection budgétaire jusqu'en 2026, il va se passer des choses cette année-là, nous n'allons pas faire de prévisions au-delà. Nous avons considéré que le marché immobilier n'allait pas repartir en 2026, nous aurons donc la même CAF : 1 250 000 €. Nous avons le résultat de l'année précédente qui vient s'ajouter, qui est une ressource pour financer 2026. Nous avons eu des investissements, nous allons donc

récupérer la TVA sur ces investissements au taux de 16 %, nous arrondissons à 300 000 €. Nous avons donc 2 730 000 € de recettes.

Nous avons toujours nos dépenses obligatoires : remboursement de la dette, etc. : 840 000 €. L'année prochaine, nous devrions avoir un peu moins de remboursements de capital puisque nous avons 585 000 € au lieu de 587 000 €, c'est pour cela que l'on passe de 842 000 € à 840 000 €. J'avoue que je n'ai pas recompté, mais je fais totalement confiance au service financier pour ce passage de 587 000 € à 585 000 €.

Après nos dépenses de fonctionnement et nos investissements obligatoires, il nous restera 1 890 000 €. Nous sommes vraiment « en fin de cycle » des investissements, le plus gros d'entre eux sera passé, nous n'avons plus la queue de Viardot Morisot. Dans les 2 millions que je vous ai décrits, certains objets ne seront plus reproductibles en 2026. Pour cette année-là, nous prévoyons 1,2 million de dépenses obligatoires, c'est-à-dire que nous allons bien évidemment continuer à investir :

- Le centre de loisirs, net de subventions parce que la question est importante par rapport à la déclaration de tout à l'heure : 280 000 €, le coût pour la ville en 2026 ;
- Et nous prévoyons une petite enveloppe au cas où il y aurait de nouvelles choses à faire, pour 360 000 €, notamment pour les aléas météo.

Avec cela, sur la séquence 2025–2026, entre les réserves que nous avions, les résultats que nous allons cumuler en 2025 et en 2026, sans recours à une augmentation d'impôts en 2025 ou 2026 et sans recours à un endettement supplémentaire, nous nous apercevons que nous avons les moyens de financer tout ce que nous avons à financer. C'est un niveau d'investissement moindre que les pics d'années que nous avons eus, mais nous savons tous qu'il y aura moins de subventions. Il va falloir attendre que nos partenaires de subventions, Département et Région, retrouvent des couleurs financières. Notamment dans le cadre d'un marché immobilier établi, restauré, pour présenter à nouveau des programmes ambitieux.

Cela étant, les programmes ambitieux ne servent à rien s'ils ne sont pas au service des citoyens. Aujourd'hui, nous en avons un, le centre de loisirs qui correspond à des besoins, lesquels sont malheureusement recalibrés parce que nous avons une démographie en baisse. Ce qui est une très mauvaise nouvelle pour un pays en général, c'est très mauvais pour la croissance économique et pour beaucoup d'autres choses. Mais nos infrastructures s'adaptent à ce constat, ce qui compte c'est que nous puissions servir au mieux nos concitoyens sans grever leur budget : pas d'augmentation d'impôts, pas de dette, des investissements financés.

Monsieur AUGIER conclut qu'il y a une figure imposée dans cet exercice de DOB, c'est l'état de la dette : « Au 1er janvier 2025, nous sommes à 6,2 millions d'euros tout compris. Comme vous l'avez vu, nous allons continuer à nous désendetter au cours de l'année 2025, nous allons donc revenir en dessous du niveau de dette que nous avions historiquement au 1er janvier 2014, qui est toujours un peu le benchmark que nous avons historiquement en tête, autour de 6 millions d'euros. Au 1er janvier 2026, le niveau de dette sera repassé en dessous du niveau du 1er janvier 2024. Nous pouvons donc vivre sans nous endetter trop, nous avons donc un ratio qui est resté excellent.. Sachant qu'à l'évidence la capacité d'autofinancement s'est dégradée dans la perspective budgétaire. Nous verrons la réalité, à mon avis ce sera au-dessus et nous restons dans un niveau d'endettement vert pomme plutôt bien. Et nous avons préservé toutes nos marges de manœuvre pour que nous puissions collectivement être maîtres de notre avenir, ce qui est important.

Monsieur VINCENT demande ce que signifie CPE sur le graphe de l'annuité de la dette en capital ?

Monsieur AUGIER : C'est la caisse d'épargne, le nom de l'établissement.

Monsieur WATTELLE remercie Monsieur AUGIER pour cette excellente présentation très détaillée et qui montre bien, à la fois les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et en même temps la façon dont nous y répondons, avec le soutien des agents de la commune, de la direction générale des services et de la directrice financière, c'est important de le souligner. Et cette recherche permanente de l'équilibre, c'est pour cela que j'insiste également sur le fait que début 2026 la dette sera revenue en dessous du niveau de 2014, malgré plusieurs dizaines de millions d'investissements que nous avons réalisés sur la commune au cours de cette période ; c'est aussi cela qu'il faut considérer. Au cours de ces 12 années, nous aurons donc créé un mouvement d'investissement jamais connu auparavant à ce niveau.

Monsieur DIOT apporte une petite remarque pour abonder dans ce sens. En consultant sur Internet le budget prévisionnel de La Celle-Saint-Cloud sur les mêmes bases, même si le budget est plus important et la commune plus grande, on constate que la part des investissements dans le budget total pour La Celle-Saint-Cloud est de 28 % alors qu'elle est de 33 % pour Bougival. C'est aussi la preuve d'un dynamisme important.

Monsieur WATTELLE : Tout à fait et c'est un écart structurel, c'est-à-dire que chaque année nous investissons davantage. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

2025-02 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024-64 RELATIVE A L'AUTORISATION POUR PROCEDER A L'ENGAGEMENT, AU MANDATEMENT ET A LA LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur AUGIER explique qu'il s'agit juste d'une correction par rapport à une erreur qu'il avait laissé passer la dernière fois. Dans le tableau évoqué la dernière fois en commission finances, nous avions indiqué les reports sur la base du calcul des crédits ouverts de l'année précédente. Celui-ci est le tableau exact, sans les reports sur les crédits ouverts, y compris les décisions modificatives. Nous avions 7 800 000 € de dépenses et nous délibérons pour pouvoir avoir des crédits ouverts à hauteur de 1 960 558,46 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE la modification de la délibération 2024-64 du 12 décembre 2024

AUTORISE l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans le respect de la règle du quart du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et non compris les reports de l'année, comme suit :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN 2024 (BP+DM+Virements internes)	CREDITS OUVERTS POUR 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 800,00	**3 450,00**
20	Immobilisations incorporelles - Etudes, licences, logiciels	211 680,00	**52 920,00**
204	Subventions d'équipements versées	99 600,00	**24 900,00**
21	Immobilisations corporelles	4 824 153,84	**1 206 038,46**
23	Travaux en cours	2 463 000,00	**615 750,00**
27	Autres immobilisations financières	230 000,00	**57 500,00**
TOTAL GENERAL		**7 842 233,84**	**1 960 558,46**

2025-03 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CRECHE LES ECUREUILS POUR L'ANNEE 2025

Madame JAQUEMET explique que dans le cadre de la politique de soutien aux associations, la ville inscrit chaque année une somme de 135 000 € de subventions. Cette année, la crèche des Ecureuils connaît une situation financière difficile, d'habitude nous votons les subventions aux associations en avril et là, la crèche nous a demandé d'avancer exceptionnellement le vote de sa subvention pour un montant de 60 000 €. Sachant qu'en fonction de l'évolution financière de la structure, une subvention supplémentaire pourra être attribuée au cours de l'exercice. Nous suivons le sujet quotidiennement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer pour l'année 2025, la subvention communale ainsi qu'il suit :

	Nom de l'organisme	Subvention 2024	Subvention 2025
Solidarité	Crèche Les Écureuils	60 000 €	60 000 €
TOTAUX		**60 000 €**	**60 000 €**

Il est précisé qu'en fonction de l'évolution de la situation financière de la structure, une subvention complémentaire pourrait être attribuée au cours de l'exercice.

2025-04 : PARTICIPATION 2024-2025 AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE THÉRÈSE

Madame BUNOUF rappelle que tous les ans, dans le souhait d'aider les écoles privées, il est attribué à l'école Sainte-Thérèse une participation aux frais de scolarité. Nous leur donnons 973 € par enfant inscrit en maternelle chaque année, et 488 € pour les enfants inscrits en élémentaire, ce qui fait 99 381 € pour 2025. L'année dernière, nous avions attribué 95 500 € environ, en 2025 le montant a légèrement augmenté, il y a plus d'élèves de Bougival dans l'école.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de participer aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse à hauteur de 99 381€

DIT que cette somme est inscrite au budget primitif 2025

2025-05 : REPARTITION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX COOPERATIVES DES ECOLES – EXERCICE 2025

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations, il est proposé comme chaque année, une subvention aux coopératives des écoles Auguste Renoir et Claude Monet.

Ces subventions sont destinées aux sorties de fin d'années des écoles. Elles couvrent le transport et le montant de la sortie.

La demande de l'école Renoir, est en baisse par rapport à 2024.

Les raisons de cette baisse sont :

- L'utilisation de Pass Navigo donnés par la Région pour 2 classes
- L'utilisation du bus municipal par 2 classes.

Il reste donc à l'école 2 800€ qu'ils utiliseront pour louer des bus.

L'école Claude Monet, quant à elle, a utilisé la somme allouée l'an dernier. Il est proposé de leur octroyer une subvention correspondant aux sommes calculées pour un transport et une sortie, soit 850 € par classe.
Le total s'élève donc à 850 € * 9 classes = 7 650 €.

Nom de l'association	Subvention 2024	Subvention 2025
Coopérative Renoir	8 360€	5 560€
Coopérative Monet - élémentaire	7 946€	7 650€
TOTAL	16 306€	13 210€

Madame BUNOUF expose que pour le soutien aux associations, la commune aide les coopératives de Renoir et de Monet pour leurs sorties de fin d'année. Il y a une différence d'attribution par rapport à Renoir qui demande moins cette année parce qu'ils n'ont pas utilisé totalement leurs subventions l'année dernière. Ils ont bénéficié du bus de la ville pour deux classes et ils ont également reçu des Pass Navigo qui ont été offerts par la Région, ils n'ont donc pas eu besoin d'utiliser toutes leurs subventions. Il reste environ 2 800 € sur leur coopérative qu'ils vont utiliser cette année pour les bus, d'où ce petit différentiel.

Il est donc proposé d'attribuer :

- Pour Renoir : 5 560 € ;
- Et pour Monet : 7 650 €.

Monsieur VERDYS souhaite savoir si cette disposition ne s'applique pas pour le privé ?

Madame BUNOUF répond que les écoles privées ont déjà la subvention de 973 € et de 478€ par élève, c'est donc en plus.

Monsieur WATTELE ajoute que le conseil vient de voter pour Sainte-Thérèse.

Madame LEVEL demande si la subvention est proportionnelle au nombre d'élèves? Elle semble être identique pour les deux écoles.

Monsieur WATTELLE : Ce sont des demandes qui sont faites par chacune des écoles sur la base de leur projet, ce n'est pas du tout lié au nombre d'élèves. Cela peut être plus ou moins, cela dépend des projets.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2025, les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention 2024	Subvention 2025
Coopérative Renoir	8 360€	5 560€
Coopérative Monet - élémentaire	7 946€	7 650€
TOTAL	16 306€	13 210€

2025-06 : CREATION DES TARIFS DE VISITES GUIDEES DE GROUPE COUPLEES DE LA VILLA VIARDOT ET DE LA DATCHA TOURGUENIEV

Monsieur WATTELLE : L'OTI de Versailles organise maintenant des visites guidées couplées des deux maisons et nous demande de voter un tarif pour ces visites. Cette proposition a fait l'objet d'un parangonnage, nous avons regardé quels étaient les montants alentour, il s'agit donc d'un tarif de 8 €/personne et d'un tarif réduit de 5 €/personne. C'est ce que l'on touche et non pas ce que paye le participant, il paye ce montant-là plus une quote-part pour le guide.

Monsieur VINCENT demande s'il peut connaître le prix séparé pour la Villa Viardot et celui pour la datcha ?

Monsieur WATTELLE répond qu'il n'y a pas de prix séparés. Ce que souhaite faire l'OTI maintenant, ce sont des visites groupées à chaque fois. C'est uniquement dans le cadre de visites avec un guide sur le site du Domaine des Frênes. Et ce qui est important pour l'OTI, c'est justement d'avoir l'ensemble des deux maisons pour avoir une visite riche et suffisamment intéressante.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les tarifs suivants :

Plein tarif : 8 € par personne
Tarif réduit : 5 € par personne. Le tarif réduit s'applique pour les 7-25 ans, plus de 65 ans, personnes en situation de handicap, enseignants, chômeurs, étudiants, guides-conférenciers (hors intervention), journalistes. Le tarif réduit s'applique également pour les groupes scolaires et périscolaires élémentaires, collèges et lycées.
Ce tarif s'entend pour les visites couplées avec les visites de la Datcha d'Ivan Tourgueniev pour les groupes en visite accompagnée d'une guide-conférencier de l'OTC exclusivement.

Autorise le Maire à signer la convention de commercialisation et de mandat entre l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et la commune de Bougival pour ces visites.

2025-07 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MARIN D'EAU DOUCE

Monsieur WATTELLE rappelle que lors du dernier conseil cette convention a été adoptée. Entre-temps, la société Marin d'eau douce a imaginé des aménagements complémentaires sur le site de la base nautique, qui correspondent à un parcours dans les arbres. Afin que ce parcours soit intéressant, il est nécessaire de le compléter avec trois ou quatre arbres qui se trouvent sur un périmètre extérieur à celui que nous avions défini préalablement. C'est ce qui est en rouge au-dessus, qui se trouve près du parking du Nord, le petit triangle en bas à gauche, qui permet de faire un beau parcours. Ce sont des parcours avec des filets qui permettent aux enfants, voire aux adultes d'ailleurs, d'aller s'amuser dans les arbres en hauteur. Évidemment, la prise de risque est nulle puisque ce sont des mailles fines qui permettent de créer un espace pour les enfants qui peut être très attractif, en complément des petits bateaux que les parents pourront prendre pour emmener leurs enfants sur la Seine.

Monsieur VERDYS demande si les questions tarifaires des prestations qui pourraient être pratiquées par cette société ont été abordées. En comparaison avec Contraste qui pratiquait des tarifs qui semblaient peut-être élevés.

Monsieur WATTELLE rappelle que cela a déjà été abordé : par exemple ce sera 9 € pour la location de bateaux. Avec Contraste, la balade en zodiaque était à 30 €, il y aura donc une très grosse différence de prix.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ayant pour objet :

- de modifier l'article 1 de la convention portant sur les biens mis à disposition
- de modifier l'article 3.7 relatif à l'élagage des arbres afin de mettre à la charge de la société Marin d'Eau douce l'élagage courant des arbres situés sur ce parcours dans les arbres
- de substituer un nouveau plan en annexe de la convention.

2025-08 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur WATTELLE expose que cette création concerne le Carrefour des jeunes, en l'absence d'animateur permanent. C'est parce que nous n'en trouvons pas et non pas parce que nous n'en voulons pas. Il s'agit de pouvoir recourir à un animateur saisonnier, ce qui permettra, pour toutes les activités de vacances, de pouvoir accompagner les jeunes avec le responsable du Carrefour des jeunes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

La création à compter du 06/02/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de d'adjoint d'animation relevant de

la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures,

DIT QUE

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour les périodes d'ouverture du Carrefour des jeunes lors des congés scolaires. Il devra justifier d'une expérience professionnelle significative ou d'un diplôme dans le domaine de l'animation.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2025-09 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur WATTELLE indique que le conseil est maintenant habitué à cette formulation de l'actualisation du tableau des effectifs. Cela ne veut pas dire qu'il y aura un poste supplémentaire, mais c'est pour pouvoir embaucher dans le cadre de la catégorie et du niveau de grade que requièrent les postes que nous cherchons. En l'occurrence, il s'agit d'un agent chargé de la communication du Théâtre du Grenier, qui était plutôt aujourd'hui un emploi de type C et que nous souhaitons monter en compétence, pour la communication, à un poste de permanent de catégorie B créé sur le grade de rédacteur territorial.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE,

Article 1 : De créer un poste de rédacteur, à compter du 6 février 2025, pour exercer les fonctions de : Responsable de la Communication Culturelle et Associative.
Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, le candidat devra faire disposer d'un diplôme de niveau 4, ou d'une expérience professionnelle avérée,
Le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Article 2 : L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : Tableau des effectifs.
Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Monsieur WATTELLE indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 3 avril 2025 dont l'ordre du jour sera le vote du budget.